

**TRAVAUX D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT ÉNERGIES RENOUVELABLES
AU MICRO CRÉDIT RÉGIONAL 0 % ENERGIE VERTE EN POITOU CHARENTES**

Formulaire

- ✓ à remettre à votre agence bancaire accompagné du devis
- ✓ à transmettre à la Région Poitou Charentes

Maison de la Région
« Service Maîtrise de l'Energie – Energies Renouvelables – Air »
15 rue de l'Ancienne Comédie – BP 575 – 86021 Poitiers Cedex

CADRE A (à remplir par le bénéficiaire du « micro crédit régional 0 % Energie Verte en Poitou Charentes »)

- **Nom :** Prénom :
- **Adresse de réalisation des travaux :**
- **Code postal** Ville **Téléphone :**
- **Courriel :**
- **Surface habitable en m²:** • **Année de construction :**
- **Nature des locaux :** maison individuelle appartement individuel immeuble collectif
- **Energie principale utilisée pour le chauffage des locaux :**
Avant travaux Electricité Gaz Fioul Bois
Après travaux Electricité Gaz Fioul Bois
- **Résidence principale** Oui Non
- **Qualité du bénéficiaire**
propriétaire propriétaire bailleur

Je soussigné (e)

- certifie sur l'honneur l'exactitude de ces renseignements,
- autorise l'agence bancaire délivrant le Micro crédit régional 0 % Energie Verte en Poitou Charentes à transmettre les données relatives à mon dossier à la Région Poitou Charentes.
- autorise la Région Poitou Charentes à conduire des opérations de validation et de contrôle
- cède au Conseil Régional du Poitou Charentes l'ensemble des certificats d'économie d'énergie délivrés à l'occasion des présents travaux d'amélioration de la performance énergétique de l'immeuble objet des présents travaux

Il est rappelé que toute fausse déclaration expose au reversement des aides indûment perçues et aux sanctions prévues au Code Pénal (article 313.1 et suivants).

Fait à _____ le _____ Signature _____

CADRE B (à remplir par l'entreprise)

- **Nom (raison sociale) :**
- **Adresse**
- **Code postal :** Ville :
- **Téléphone :** Télécopie :
- **N° SIRET :** Code Naf :
- **N° RM ou RC :**
- **Responsabilité civile générale.**
Compagnie N° de police :
- **Responsabilité civile décennale.**
Compagnie N° de police :

Description des travaux d'acquisition et d'installation énergies renouvelables.

Plafond du cumul de prêt (travaux d'amélioration + énergies renouvelables) : 8 000 €

1 – Chauffe eau solaire

PLAFOND de prêt : 4 000 €

- N° Qualisol (millésime de l'année en cours) :
- Capteurs solaires thermiques couverts par une certification [CSTBat](#) ou [Solar Keymark](#)

	Marque	Référence Ô Solaire	Quantité	Prix Unitaire (€ HT)	Coût total (€ HT)
Capteur					
Ballon					
Appoint, structure et station solaire					

Main d'oeuvre (€ HT) :

Coût total (€ HT) (€ TTC)

2 – Installation photovoltaïque

PLAFOND de prêt : 8 000 €

- N° QualiPV (millésime de l'année en cours) :
- Puissance installée (kWc) :

	Marque	Quantité	Prix Unitaire (€ HT)	Coût total (€ HT)
Panneaux				
Onduleur				
Equipements divers				

Normes EN 61215 NF EN 61646

Main d'oeuvre (€ HT) :

Coût total (€ HT) (€ TTC)

3- Installation chauffage bois énergie

PLAFOND de prêt chaudière: 8 000 €

PLAFOND de prêt poêle hydraulique : 4 000 €

- N° Qualibois auto (millésime de l'année en cours) :
- Puissance installée (kW) :
- Rendement ≥ 65 %

	Marque	Quantité	Normes	Prix Unitaire (€ HT)	Coût total (€ HT)
Poêle hydraulique			NF EN 13240 <input type="checkbox"/> NF D35376 <input type="checkbox"/>		
Chaudière automatique au bois			NF EN 303.5 <input type="checkbox"/> EN 12809 <input type="checkbox"/>		

Equipements divers

Main d'oeuvre (€ HT) :

Coût total (€ HT) : (€ TTC)

Je soussigné

- certifie sur l'honneur que la ou les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation sont conformes aux critères d'éligibilité du « micro crédit régional 0 % Energie Verte en Poitou Charentes » et sont notamment éligibles au crédit d'impôts (article 200 quater du CGI)
- certifie sur l'honneur que la ou les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation sont éligibles au crédit d'impôt
- être à jour de mes obligations fiscales et sociales,
- que si je fais appel à de la co-traitance ou sous-traitance pour certains travaux, je traiterai obligatoirement avec une entreprise bénéficiant de l'appellation Qualit'EnR correspondant aux travaux à conduire, ayant les compétences professionnelles et les assurances nécessaires à la bonne conduite des travaux et m'engage à respecter les règles correspondantes (co-traitance ou sous-traitance),

Fait à

le

Signature – Cachet de l'entreprise

N.B.: Les informations fournies par l'utilisateur dans le présent formulaire, et celles contenues dans les documents annexés ne sont demandées par la Région et l'Agence bancaire qu'aux fins de vérification des conditions d'éligibilité à l'éligibilité au micro crédit 0 % EnergieVerte en Poitou Charentes", et d'analyse statistique des données.

A ce titre, elles seront traitées et conservées par la Région d'une manière strictement confidentielle, et ne pourront être diffusées ou communiquées à des tiers. L'utilisateur est informé qu'il a un droit d'accès et de rectification de ces données, conformément aux dispositions de la Loi "Informatique et Liberté" (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).

Il est rappelé que toute fausse déclaration expose au reversement des aides indûment perçues et aux sanctions prévues au Code Pénal (article 313.1 et suivants)

Type de travaux	Performance exigée	Conditions supplémentaires
Chauffe eau solaire		<p>Matériels référencés par ENERPLAN « O Solaire » installés par des installateurs Qualisol du millésime de l'année en cours;</p> <p>Seuls les équipements éligibles au crédit d'impôt , tels que définis dans le bulletin officiel des impôts 5-B-17-06 ou tout autre texte s'y substituant, pourront bénéficier de la bonification du Conseil régional.</p>
Solaire photovoltaïque	Normes EN 61215/ NF EN 61646	<p>Installations réalisées par des installateurs QualiPV du millésime de l'année en cours</p> <p>Seuls les équipements éligibles au crédit d'impôt , tels que définis dans le bulletin officiel des impôts 5-B-17-06 ou tout autre texte s'y substituant, pourront bénéficier de la bonification du Conseil régional.</p>
<p>Chaudières automatique au bois déchiqueté avec ou sans silo</p> <p>Chaudières automatique à granulés bois</p> <p>poêles hydraulique à granulés</p>	<p>Rendement ≥ 65 %</p> <p>Normes</p> <p>Poêle hydraulique NF EN 13240 /NF D35376</p> <p>Chaudière < 300 kW NF EN 303.5 / EN 12809</p>	<p>Installations réalisées par des installateurs Qualibois auto du millésime de l'année en cours</p> <p>Seuls les équipements éligibles au crédit d'impôt , tels que définis dans le bulletin officiel des impôts 5-B-17-06 ou tout autre texte s'y substituant, pourront bénéficier de la bonification du Conseil régional.</p>